



demande de retractation d'un logement hlm

Par **barbiche**, le **11/06/2012** à **00:01**

bonjour j'ai signé le bail d'une location d'appartement le 8 juin 2012 mais après reflexion je ne me vois pas vivre dans cet appartement est ce possible de se retracter en demandant l'attribution d'un autre appartement avec le meme bailleur sachant que d'autres appartement sont libres merci de me repondre

Par **janus2fr**, le **11/06/2012** à **07:02**

Bonjour,

Légalement, il n'existe pas de droit de rétractation en matière de bail. Vous devriez donner officiellement congé avec le préavis qui va bien (3 mois).

Mais vous pouvez toujours tenter une négociation avec le bailleur.